

CONSEIL DU 2 JUIN 2026
10^e arrondissement

2	6	0	4	6
---	---	---	---	---

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

DÉLIBÉRATION MA10-2026-21 – 10-2026-52

Objet : Désignation du secrétariat de séance

Le Conseil du 10^e arrondissement,

Vu le code général des collectivités territoriales, Livre V, Titre 1er, Chapitres 1er et 2, notamment ses articles L.2121-15 et L.2511-10 ;

Vu la convocation adressée à chaque conseiller.ère par Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement, le mercredi 27 mai 2026 ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : Monsieur Antoine JUMEL, conseiller d'arrondissement du 10^e, est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 2 JUIN 2026
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement



Célia MELON

DÉLIBÉRATION MA10-2026-22 – 10-2026-53

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 12 mai 2026.

Le Conseil du 10^e arrondissement,

Vu le code général des collectivités territoriales, Livre V, Titre 1^{er}, Chapitres 1^{er} et 2, notamment son article L.2121-15 ;

Vu la convocation adressée à chaque conseiller.ère le mercredi 27 mai 2026 ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : Le procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 12 mai 2026 est adopté à l'unanimité.

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

DÉLIBÉRATION MA10-2026-26 – 10-2026-54

Objet : Adoption de la procédure d'urgence

Le Conseil du 10^e arrondissement,

Vu le code général des collectivités territoriales, Livre V, Titre 1er, Chapitres 1er et 2, notamment ses articles L.2121-12 et L.2511-10 ;

Vu l'article 6 du règlement intérieur du Conseil d'arrondissement du 10^e ;

Vu la convocation adressée à chaque conseiller.ère par Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement, le mercredi 27 mai 2026 ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : L'ordre du jour complémentaire est adopté à l'unanimité.

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 2 JUIN 2026
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement



Célia MELON

DÉLIBÉRATION MA10-2026-23 – 10-2026-55

Objet : Délégation donnée à la Maire du 10^e arrondissement pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant.

Le Conseil du 10^e arrondissement,

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-22, L. 2511-16, L. 2511-22, L. 2511-27 et le L. 2511-28 ;

Vu le Code de la commande publique, notamment son article L.2123-1, et les articles R. 2123-1 et suivants ;

Vu la délibération 2026 DFA 13 du Conseil de Paris en date des 19, 20, 21 et 22 mai 2026, portant délégation donnée aux conseils d'arrondissement pour préparer, passer, exécuter, et régler les marchés passés selon la procédure adaptée ;

Sur proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : Le Conseil du 10^e arrondissement de Paris délègue à Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement, la charge de prendre toute décision pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant.

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 2 JUIN 2026
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION MA10-2026-24 – 10-2026-56

Objet : Approbation du Compte de gestion 2025 de l'État spécial d'arrondissement

Le Conseil du 10^e arrondissement,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-31 et 2511-45 ;

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

Sur présentation et proposition de Madame Pauline JOUBERT, Première Adjointe à la Maire du 10^e, déléguée au Budget, à l'Urbanisme, aux Grands Projets et à l'Aménagement de l'espace public ;

DÉLIBÈRE

Article unique : Le compte de gestion de l'État spécial du 10^e arrondissement pour l'exercice 2025 est approuvé conformément aux tableaux joints.

Nombre de Votants : 19

Pour : 16

Contre : 1

Abstention : 2

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 2 JUIN 2026
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement



Célia MELON

DÉLIBÉRATION MA10-2026-25 – 10-2026-57

Objet : Approbation du Compte administratif 2025 de l'État spécial du 10^e arrondissement

Le Conseil du 10^e arrondissement,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2511-41 ;

Vu l'exposé de motifs n° 10-2026-25 en date du 2 juin 2026 présenté par Madame Pauline JOUBERT, Première Adjointe à la Maire du 10^e, déléguée au Budget, à l'Urbanisme, aux Grands Projets et à l'Aménagement de l'espace public, par lequel celle-ci propose d'approuver le compte administratif de l'état spécial du 10^e arrondissement pour l'exercice 2025 ;

DÉLIBÈRE

Article unique : Le compte administratif de l'état spécial du 10^e arrondissement pour l'exercice 2025 est approuvé conformément aux tableaux joints.

Nombre de Votants : 18

Pour : 15

Contre : 1

Abstention : 2

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 2 JUIN 2026
10^e arrondissement

2	6	0	4	9
---	---	---	---	---

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement



Célia MELON

DÉLIBÉRATION n°2026 DAE 95 – 10-2026-58

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DAE 95

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DAE 95, portant sur Attribution des deux contrats de délégation de service public pour la gestion des marchés découverts alimentaires et biologiques de Paris ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Madame Enora BRETON, Conseillère d'arrondissement, au Commerce, à l'Artisanat, au Développement économique, à l'Innovation et au Tourisme

Donne un avis favorable avec réserve au projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DAE 95.

Nombre de Votants : 19

Pour : 11

Contre : 6

Abstention : 2

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 2 JUIN 2026
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement



Célia MELON

DÉLIBÉRATION n°2026 DJS 185 – 10-2026-59

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DJS 185

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DJS 185, portant sur Gratuité des 7 sites de baignades estivales 2026 ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Madame Awa DIABY, Adjointe à la Maire du 10^e, déléguée au Sport, à la Jeunesse et à la Vie associative

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DJS 185.

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

VMA10-2026-15 – 10-2026-60

**Vœu présenté par les élu-es écologistes, relatif à la gestion de la canicule aux abords
du Canal St Martin**

Considérant les effets du réchauffement climatique et les conclusions de la mission d'information et d'évaluation Paris à 50°C mettant en avant les besoins d'adaptation de la ville aux épisodes de chaleur

Considérant le Plan Climat de Paris 2024 - 2030 et sa fiche action n°54 visant à "ouvrir les sites de baignade naturelle les plus légers, ne nécessitant pas d'infrastructures lourdes, à l'image de celui du Canal Saint Martin, en cas de canicule précoce ou tardive qui interviendrait en dehors des périodes de Paris Plage. Cette mesure viendra compléter le plan Canicule et les dispositifs de crise"

Considérant l'enjeu social car ceux qui subissent les canicules sont souvent ceux qui ne peuvent se payer le luxe de la climatisation ou de départs en vacances ou qui vivent dans des logements mal protégés contre la chaleur.

Considérant le succès de la baignade estivale dans le Canal St Martin les dimanche après-midi, avec un dispositif qui a fait ses preuves, mais qui ne suffit plus : le mois de mai 2026 a battu des records de chaleur, les canicules ne tombent pas toujours les dimanches en juillet et août,

Considérant le nombre moyen de journées caniculaires (température maximale supérieure à 30 °C) est de pour l'instant de 13,6 jours par an,

Considérant la dangerosité des baignades sauvages, les jours de vague de chaleur mais aussi notamment au moment des résultats du brevet ou du bac, car beaucoup plongent du pont sans connaître ce qu'il y a au fond, et il y a un risque d'entraînement près des écluses.

Considérant l'impasse de la simple interdiction de ces baignades sauvages, les panneaux d'interdiction pure étant sans aucun effet,

Considérant toutefois que la condamnation et répression des jeunes souhaitant s'offrir un rafraîchissement ne peut être la réponse politique,

Considérant également la trop forte densité autour du canal St Martin du au besoin de se rafraîchir et de profiter des espaces de pique-nique le soir,

Sur proposition des élu-es écologistes, et amendé par les élu-es Socialiste et apparentée, le Conseil du 10^e arrondissement émet le vœu :

- Que la Ville de Paris, la Préfecture d'Ile-de-France et la Préfecture de Police travaillent ensemble à la mise en place de baignades exceptionnelles dans le Canal Saint-Martin, déclenchées en cas de canicule, dans des conditions sécurisées ;
- Que les risques pris en cas de baignades sauvages et de plongeurs depuis les passerelles dans des zones ni sécurisées, ni surveillées, fassent l'objet d'une large communication afin de protéger les personnes qui seraient tentées ;



Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

CONSEIL DU 10^e ARRONDISSEMENT

VMA10-2026-15 – 10-2026-60

- Qu'une capacité de contrôle permanent de la qualité de l'eau soit mise en place afin de pouvoir anticiper le déclenchement des baignades et d'informer le public.

Donne un avis favorable à l'unanimité au vœu amendé n°V10-2026-15.

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 2 JUIN 2026
10^e arrondissement

2	6	0	5	1
---	---	---	---	---

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement



Célia MELON

DÉLIBÉRATION n°2026 DDCT 73 – 10-2026-61

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DDCT 73

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DDCT 73, portant sur Financement de 49 postes d'adultes-relais dans les quartiers populaires parisiens (subventions de 247 775 euros à 38 associations) ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Madame Pauline FERARY-BERTHELOT, Conseillère d'arrondissement, déléguée à l'Emploi, à l'Insertion, à l'Économie sociale et solidaire et aux Quartiers populaires

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DDCT 73.

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 2 JUIN 2026
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement



Célia MELON

DÉLIBÉRATION n°2026 DPE 20 – 10-2026-62

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DPE 20

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DPE 20, portant sur Subventions (636 000 euros) et signature de 6 conventions et de 19 avenants avec 25 structures œuvrant pour le réemploi ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Madame Pauline FERARY-BERTHELOT, Conseillère d'arrondissement, déléguée à l'Emploi, à l'Insertion, à l'Économie sociale et solidaire et aux Quartiers populaires

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DPE 20.

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 2 JUIN 2026
10^e arrondissement

2	6	0	5	2
---	---	---	---	---

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement



Célia MELON

DÉLIBÉRATION n°2026 DU 57 – 10-2026-63

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DU 57

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DU 57, portant sur Mises en demeure d'acquérir les biens (8e, 9e, 10e, 15e, 16e, 17e) faisant l'objet d'un droit de délaissement - Renonciation. ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Madame Pauline JOUBERT, Première Adjointe à la Maire du 10e, déléguée au Budget, à l'Urbanisme, aux Grands Projets et à l'Aménagement de l'espace public

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DU 57.

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 2 JUIN 2026
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement



Célia MELON

DÉLIBÉRATION n°2026 DLH 107 – 10-2026-64

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DLH 107

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DLH 107, portant sur Location de l'immeuble 10, rue de Nancy (10^e) à HENEO – Avenant à bail emphytéotique. ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Monsieur Elie JOUSSELLIN, Adjoint à la Maire du 10^e, délégué au Logement, à la Lutte contre les expulsions locatives, à la Lutte contre les meublés touristiques et les logements vacants, à l'Hébergement d'urgence et à la Protection des réfugiés

Donne un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DLH 107.

Nombre de Votants : 19

Pour : 16

Contre : 2

Abstention : 1

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 2 JUIN 2026
10^e arrondissement

2	6	0	5	3
---	---	---	---	---

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement



Célia MELON

DÉLIBÉRATION n°2026 DAC 292 – 10-2026-65

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DAC 292

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DAC 292, portant sur Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Léon-Paul Fargue, 37, rue du Château Landon à Paris 10^e. ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Madame Philomène JUILLET, Conseillère d'arrondissement, déléguée à la Santé, à la Réduction des risques, à la Halte Soins Addictions et à la Mémoire

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DAC 292.

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 2 JUIN 2026
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement



Célia MELON

DÉLIBÉRATION n°2026 DAC 23 – 10-2026-66

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DAC 23

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DAC 23, portant sur Subventions (27.000 euros) à 5 associations dans le cadre du soutien à 5 festivals sur le territoire parisien. ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Madame Laurence PATRICE, Adjointe au Maire de Paris, Conseillère de Paris, déléguée dans le 10^e à la Culture, au Patrimoine, à l'Égalité femmes/hommes et aux Relations avec les cultes

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DAC 23.

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 2 JUIN 2026
10^e arrondissement

2	6	0	5	4
---	---	---	---	---

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement



Célia MELON

DÉLIBÉRATION n°2026 DAC 34 – 10-2026-67

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DAC 34

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DAC 34, portant sur Subvention (100.000 euros) et avenant à convention avec la SAS Centre International de Créations Théâtrales - Théâtre des Bouffes du Nord (10e) ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Madame Laurence PATRICE, Adjointe au Maire de Paris, Conseillère de Paris, déléguée dans le 10e à la Culture, au Patrimoine, à l'Égalité femmes/hommes et aux Relations avec les cultes

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DAC 34.

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 2 JUIN 2026
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement



Célia MELON

DÉLIBÉRATION n°2026 DAC 119 – 10-2026-68

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DAC 119

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DAC 119, portant sur Subvention de fonctionnement (10 000 euros) et convention avec le collectif Tendance Floue pour un exposition sur le Pont Saint-Ange (10e et 18e) ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Madame Laurence PATRICE, Adjointe au Maire de Paris, Conseillère de Paris, déléguée dans le 10e à la Culture, au Patrimoine, à l'Égalité femmes/hommes et aux Relations avec les cultes

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DAC 119.

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 2 JUIN 2026
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION n°2026 DAC 257 – 10-2026-69

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DAC 257

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DAC 257, portant sur Subventions (42.400 euros) à treize comités d'arrondissement et au Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie F.N.A.C.A. ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Madame Philomène JUILLET, Conseillère d'arrondissement, déléguée à la Santé, à la Réduction des risques, à la Halte Soins Addictions et à la Mémoire

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DAC 257.

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 2 JUIN 2026
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement



Célia MELON

DÉLIBÉRATION n°2026 DAC 293 – 10-2026-70

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DAC 293

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DAC 293, portant sur Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Louisa et Arpiar Aslanian, 8, rue d'Aix à Paris 10^e. ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Madame Philomène JUILLET, Conseillère d'arrondissement, déléguée à la Santé, à la Réduction des risques, à la Halte Soins Addictions et à la Mémoire

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DAC 293.

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 2 JUIN 2026
10^e arrondissement

2	6	0	5	6
---	---	---	---	---

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

DÉLIBÉRATION n°2026 DAC 347 – 10-2026-71

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DAC 347

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DAC 347, portant sur Subventions (934.500 euros) et conventions avec 31 sociétés et 1 association au titre du soutien aux 37 établissements cinématographiques parisiens ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Madame Laurence PATRICE, Adjointe au Maire de Paris, Conseillère de Paris, déléguée dans le 10^e à la Culture, au Patrimoine, à l'Égalité femmes/hommes et aux Relations avec les cultes

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DAC 347.

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 2 JUIN 2026
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement



Célia MELON

DÉLIBÉRATION n°2026 DASCO 26 – 10-2026-72

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DASCO 26

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DASCO 26, portant sur Collèges publics parisiens -Dotations complémentaires de fonctionnement (85 771 euros), subventions d'équipement (222 650 euros) et subventions pour travaux (557 020 euros). ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Monsieur Paul SIMONDON, Conseiller de Paris, délégué dans le 10^e aux Familles, aux Affaires scolaires, à la Petite Enfance, à la Protection de l'enfance et aux Familles monoparentales

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DASCO 26.

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 2 JUIN 2026
10^e arrondissement

2	6	0	5	7
---	---	---	---	---

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

DÉLIBÉRATION n°2026 DASCO 35 – 10-2026-73

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DASCO 35

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DASCO 35, portant sur Caisses des écoles – Modification de la délibération 2024 DASCO 103 relative aux modalités de conventionnement et de financement par la Ville ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Monsieur Paul SIMONDON, Conseiller de Paris, délégué dans le 10^e aux Familles, aux Affaires scolaires, à la Petite Enfance, à la Protection de l'enfance et aux Familles monoparentales

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DASCO 35.

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 2 JUIN 2026
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement



Célia MELON

DÉLIBÉRATION n°2026 DASCO 36 – 10-2026-74

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DASCO 36

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DASCO 36, portant sur Caisses des écoles - Règlement intérieur de la restauration scolaire pour les CDE intégrées à Paris Familles et projet harmonisé de règlement intérieur pour les CDE non intégrées à Paris Familles ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Monsieur Paul SIMONDON, Conseiller de Paris, délégué dans le 10^e aux Familles, aux Affaires scolaires, à la Petite Enfance, à la Protection de l'enfance et aux Familles monoparentales

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DASCO 36.

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 2 JUIN 2026
10^e arrondissement

2	6	0	5	8
---	---	---	---	---

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement



Célia MELON

DÉLIBÉRATION n°2026 DASCO 45 – 10-2026-75

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DASCO 45

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DASCO 45, portant sur Avenant à la Convention 2025-2027 d'objectifs et de financement entre la Ville de Paris et la Caisse des écoles du 10^{ème} arrondissement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Monsieur Paul SIMONDON, Conseiller de Paris, délégué dans le 10^e aux Familles, aux Affaires scolaires, à la Petite Enfance, à la Protection de l'enfance et aux Familles monoparentales

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DASCO 45.

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 2 JUIN 2026
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement



Célia MELON

DÉLIBÉRATION n°2026 DDCT 70 – 10-2026-76

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DDCT 70

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DDCT 70, portant sur Fonds de Participation des Habitant.e.s (FPH) dans les quartiers populaires - Subventions (85500 euros) à 13 associations. ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Madame Pauline FERARY-BERTHELOT, Conseillère d'arrondissement, déléguée à l'Emploi, à l'Insertion, à l'Économie sociale et solidaire et aux Quartiers populaires

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DDCT 70.

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 2 JUIN 2026
10^e arrondissement

2	6	0	5	9
---	---	---	---	---

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement



Célia MELON

DÉLIBÉRATION n°2026 DDCT 71 – 10-2026-77

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DDCT 71

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DDCT 71, portant sur Mise en œuvre du Pacte Parisien des Quartiers Populaires – Subventions de fonctionnement (112750 €) à 32 associations pour le financement de 33 projets dans les quartiers populaires ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Madame Pauline FERARY-BERTHELOT, Conseillère d'arrondissement, déléguée à l'Emploi, à l'Insertion, à l'Économie sociale et solidaire et aux Quartiers populaires

Donne un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DDCT 71.

Nombre de Votants : 19

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 2

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 2 JUIN 2026
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement



Célia MELON

DÉLIBÉRATION n°2026 DFPE 137 – 10-2026-78

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DFPE 137

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DFPE 137, portant sur Accompagner chaque famille selon ses besoins spécifiques, subventions (115 000 euros) à 6 associations, 1 convention annuelle et 2 avenants pour leurs actions de soutien à la parentalité tout Paris. ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Monsieur Paul SIMONDON, Conseiller de Paris, délégué dans le 10^e aux Familles, aux Affaires scolaires, à la Petite Enfance, à la Protection de l'enfance et aux Familles monoparentales

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DFPE 137.

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 2 JUIN 2026
10^e arrondissement

2	6	0	6	0
---	---	---	---	---

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement



Célia MELON

DÉLIBÉRATION n°2026 DFPE 142 – 10-2026-79

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DFPE 142

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DFPE 142, portant sur Subventions et trois conventions à cinq associations, pour leurs actions visant à renforcer les liens parents enfants et à favoriser les échanges entre pairs ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Monsieur Paul SIMONDON, Conseiller de Paris, délégué dans le 10^e aux Familles, aux Affaires scolaires, à la Petite Enfance, à la Protection de l'enfance et aux Familles monoparentales

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DFPE 142.

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 2 JUIN 2026
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement



Célia MELON

DÉLIBÉRATION n°2026 DFPE 224 – 10-2026-80

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DFPE 224

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DFPE 224, portant sur Subventions (16 834 431 euros), avenants aux Conventions Pluriannuelles d'Objectifs passées avec 8 associations du groupe 1 gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Monsieur Paul SIMONDON, Conseiller de Paris, délégué dans le 10^e aux Familles, aux Affaires scolaires, à la Petite Enfance, à la Protection de l'enfance et aux Familles monoparentales

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DFPE 224.

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 2 JUIN 2026
10^e arrondissement

2	6	0	6	1
---	---	---	---	---

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

DÉLIBÉRATION n°2026 DFPE 225 – 10-2026-81

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DFPE 225

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DFPE 225, portant sur Subventions (2 149 887 euros), avenants aux CPO passées avec 20 associations du groupe 3 gestionnaires de crèches parentales et subvention d'investissement (7 178 euros) ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Monsieur Paul SIMONDON, Conseiller de Paris, délégué dans le 10^e aux Familles, aux Affaires scolaires, à la Petite Enfance, à la Protection de l'enfance et aux Familles monoparentales

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DFPE 225.

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

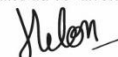
Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 2 JUIN 2026
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement



Célia MELON

DÉLIBÉRATION n°2026 DFPE 239 – 10-2026-82

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DFPE 239

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DFPE 239, portant sur 2026 DFPE 239 Subventions de fonctionnement (6 662 164 euros), avenants aux CPO passées avec 30 associations du groupe 2 gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant (moins de 100 places) ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Monsieur Paul SIMONDON, Conseiller de Paris, délégué dans le 10^e aux Familles, aux Affaires scolaires, à la Petite Enfance, à la Protection de l'enfance et aux Familles monoparentales

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DFPE 239.

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 2 JUIN 2026
10^e arrondissement

2	6	0	6	2
---	---	---	---	---

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement



Célia MELON

DÉLIBÉRATION n°2026 DLH 62 – 10-2026-83

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DLH 62

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DLH 62, portant sur Réitération de la garantie d'emprunts finançant un programme de création de logements sociaux réalisé par Habitat Social Français (HSF) ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Monsieur Elie JOUSSELLIN, Adjoint à la Maire du 10^e, délégué au Logement, à la Lutte contre les expulsions locatives, à la Lutte contre les meublés touristiques et les logements vacants, à l'Hébergement d'urgence et à la Protection des réfugiés

Donne un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DLH 62.

Nombre de Votants : 19

Pour : 17

Contre : 2

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 2 JUIN 2026
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement



Célia MELON

DÉLIBÉRATION n°2026 DLH 71 – 10-2026-84

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DLH 71

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DLH 71, portant sur Octroi et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par ICF Habitat social ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Monsieur Elie JOUSSELLIN, Adjoint à la Maire du 10^e, délégué au Logement, à la Lutte contre les expulsions locatives, à la Lutte contre les meublés touristiques et les logements vacants, à l'Hébergement d'urgence et à la Protection des réfugiés

Donne un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DLH 71.

Nombre de Votants : 19

Pour : 17

Contre : 2

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 2 JUIN 2026
10^e arrondissement

2	6	0	6	3
---	---	---	---	---

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

DÉLIBÉRATION n°2026 DLH 85 – 10-2026-85

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DLH 85

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DLH 85, portant sur Octroi d'une garantie d'emprunt finançant un programme de réhabilitation de logements sociaux réalisé par AXIMO
;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Monsieur Elie JOUSSELLIN, Adjoint à la Maire du 10^e, délégué au Logement, à la Lutte contre les expulsions locatives, à la Lutte contre les meublés touristiques et les logements vacants, à l'Hébergement d'urgence et à la Protection des réfugiés

Donne un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DLH 85.

Nombre de Votants : 19

Pour : 17

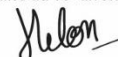
Contre : 2

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 2 JUIN 2026
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement



Célia MELON

DÉLIBÉRATION n°2026 DPMP 9 – 10-2026-86

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DPMP 9

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DPMP 9, portant sur Fixation de la tarification d'un service de sécurisation assuré par la Direction de la Police Municipale et de la Prévention (DPMP). ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Monsieur Raphaël BONNIER, Adjoint à la Maire du 10^e, délégué à la Prévention, à la Sécurité, à la Nuit et à la Propreté

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DPMP 9.

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 2 JUIN 2026
10^e arrondissement

2	6	0	6	4
---	---	---	---	---

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement



Célia MELON

DÉLIBÉRATION n°2026 DSOL 59 – 10-2026-87

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DSOL 59

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DSOL 59, portant sur Subventions de fonctionnement (425 600 euros) à 8 associations proposant des actions de réponse aux besoins fondamentaux et de socialisation à destination de personnes en situation de grande exclusion ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Monsieur Louis CANTUEL, Conseiller d'arrondissement, délégué aux Seniors, à la Lutte contre l'isolement, aux Affaires sociales et à l'Accès aux droits

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DSOL 59.

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 2 JUIN 2026
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement



Célia MELON

DÉLIBÉRATION n°2026 DU 64 – 10-2026-88

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DU 64

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DU 64, portant sur Autorisations de surplomb du domaine public dans le cadre d'isolation thermique par l'extérieur (ITE) d'immeubles 16, rue Chaptal (9e), 9, rue Martel (10e), 3, rue d'Aligre (12e), 6-8, rue Küss (13e). ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Madame Charlotte NENNER, Adjointe à la Maire du 10^e, déléguée à l'Énergie, au Plan Climat, à la Rénovation thermique des bâtiments, aux Espaces verts, à la Végétalisation, à la Biodiversité, à l'Alimentation durable et à la Condition animale

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n°2026 DU 64.

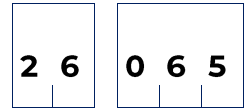
Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0



CONSEIL DU 2 JUIN 2026
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement

Célia MELON

Q10-2026-01/ 10-2026-89

Question orale déposée par Bertil FORT à la Maire du 10e arrondissement de Paris au sujet de la protection des enfants dans le cadre du temps périscolaire dans nos écoles

Madame la Maire,

Depuis plusieurs mois, je me bats aux côtés de parents de victimes, d'associations et de collectifs de parents d'élèves touchés par les drames du périscolaire, afin d'obtenir des mesures concrètes pour que de tels faits ne se reproduisent plus.

Le contexte parisien est extrêmement grave. Depuis le 1er janvier 2026, 78 agents du périscolaire ont été suspendus à Paris, dont 31 pour des faits à caractère sexuel. En 2025, 46 suspensions avaient déjà été prononcées, dont 20 pour des motifs similaires. Le parquet enquête désormais sur 84 écoles maternelles, une vingtaine d'écoles élémentaires et une dizaine de crèches.

Ce ne sont plus des incidents isolés. C'est un scandale systémique.

Dans le 10e, l'affaire Belzunce-Bullourde est devenue le symbole d'un système qui a failli, exposant ainsi des enfants de maternelle et de primaire à des risques inacceptables.

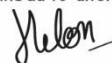
Pour rappel, en mars 2024, un animateur de l'école Belzunce est interpellé par la Brigade de protection des mineurs pour des soupçons de viol et d'agression sexuelle sur mineur de moins de 15 ans. Il est suspendu provisoirement et il est demandé aux représentants des parents d'élèves de ne pas communiquer sur cette affaire. Lors de la réunion du 20 mai 2026 en mairie, nous avons également appris qu'aucune enquête administrative n'avait été lancée contre cet animateur au moment des faits.

En septembre 2024, l'affaire est classée sans suite. Pourtant, alors même que vous aviez assuré aux parents d'élèves que cet animateur ne travaillait plus à Paris et qu'un agent n'était "jamais réaffecté en cas de classement sans suite", nous apprenons, il y a deux semaines, que l'animateur suspendu avait été recruté dans une école du 11e arrondissement par un responsable avec lequel il entretenait des liens personnels. Puis, en janvier et février 2025, alors que la Ville avait pourtant fait le lien entre cet animateur et celui mis en cause à Belzunce, elle décide de ne pas en informer les responsables directs.



CONSEIL DU 2 JUIN 2026
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement

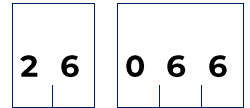

Célia MELON

Autrement dit : la Ville savait, mais l'école ne savait pas ; les familles ne savaient pas ; et les enfants sont restés exposés.

Afin de rassurer les parents d'élèves, je souhaite donc obtenir des réponses aux questions suivantes :

- **Tous les agents actuellement en poste dans les écoles du 10e ont-ils fait l'objet d'une vérification complète et récente de leurs antécédents, y compris les signalements internes et les affaires classées sans suite ?**
- **Quelles procédures disciplinaires ou administratives ont été engagées contre les personnes qui n'ont pas lancé d'enquête administrative en 2024 ou permis le maintien de cet agent au contact d'enfants ?**
- **À quelle date les mesures annoncées dans le plan d'actions du nouveau maire de Paris, ainsi que celles visant à garantir la présence de binômes pour encadrer les enfants, seront-elles effectivement mises en œuvre dans l'ensemble des écoles du 10e arrondissement ?**
- **Quand la Ville s'attaquera-t-elle enfin aux causes structurelles du problème : précarité des agents, stabilité des équipes et qualité du temps périscolaire ?**

La question orale Q10-2026-01 n'a pas fait l'objet d'un vote par le conseil d'arrondissement.



CONSEIL DU 2 JUIN 2026
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement

Célia MELON

V10-2026-18/ 10-2026-90

Vœu présenté par Louis CANTUEL et déposé par les élu-es de la majorité municipale relatif à l'accès effectif aux droits des personnes étrangères et à l'exécution des injonctions du Conseil d'État concernant l'ANEF

Considérant que les démarches dématérialisées relatives au séjour des personnes étrangères mises en place par l'Administration numérique des Etrangers en France (ANEF) connaissent des dysfonctionnements persistants et, conjugués à des délais de traitement excessifs, contribuent à créer des situations de précarité administrative, de pauvreté, de non-recours et de rupture de droits, avec des conséquences directes et graves en matière d'emploi, d'accès aux droits sociaux, au logement ou aux soins pour les personnes concernées ;

Considérant que le nombre de réclamations reçues par le Défenseur des droits en matière de droits des étrangers a crû de 400 % entre 2020 et 2024, jusqu'à représenter 40 % des réclamations en 2025, dont les trois-quarts liés aux demandes ou renouvellements de titres de séjour ;

Considérant que plusieurs rapports et enquêtes ont documenté ces dernières années les conséquences de la dématérialisation contrainte des démarches de séjour sur l'accès effectif aux droits des personnes étrangères, notamment le rapport publié en 2024 par le Défenseur des droits ainsi que l'enquête menée par la Fédération des acteurs de la Solidarité, dont 75 % des structures répondantes ont signalé des difficultés liées aux renouvellements de titres et aux attestations de prolongation d'instruction (API) ;

Considérant que le Conseil d'État, dans sa décision du 5 mai 2026 qui fait suite au recours d'un collectif d'associations (FAS, Cimade, Emmaüs Solidarité, France Terre d'Asile...), a enjoint l'État à mettre en œuvre, dans des délais de six à douze mois, plusieurs mesures destinées à garantir un accès normal, effectif et continu aux démarches administratives liées au séjour des personnes étrangères résidant en France ;

Considérant que le ministère de l'Intérieur a engagé plusieurs mesures correctrices par instruction du 5 avril 2026, dont les effets concrets devront désormais être pleinement évalués ;

Considérant que le 10^e arrondissement de Paris, territoire populaire et multiculturel qui regroupe plus de 70 nationalités et dont près de 16 % de la population est étrangère, est particulièrement concerné



CONSEIL DU 2 JUIN 2026
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

par les enjeux d'accès aux droits, d'accompagnement administratif et de lutte contre les situations d'exclusion ;

Considérant que le 10^e arrondissement fait partie de la démarche "Territoires zéro non-recours aux droits" visant à renforcer l'accès aux droits de toutes et tous et à lutter contre toute forme d'exclusion ;

Considérant que la mobilisation récente des travailleuses du salon de coiffure du 65 boulevard de Strasbourg a rappelé, dans notre arrondissement, l'importance d'un accès effectif aux procédures de régularisation, à un accompagnement humain et à des délais administratifs raisonnables ;

Sur proposition des élu.e.s de la majorité municipale, le Conseil du 10^e arrondissement :

- **appelle l'État à mettre pleinement en œuvre, dans les délais impartis par le Conseil d'État, les mesures destinées à garantir un accès effectif aux démarches de demande et de renouvellement des titres de séjour et à prévenir les situations de rupture de droits liées aux dysfonctionnements administratifs ou numériques ;**
- **demande que soient prises sans délai toutes les mesures nécessaires pour réduire les délais de traitement des demandes de séjour, en particulier en Île-de-France et à Paris ;**
- **demande qu'à l'issue des délais fixés par le Conseil d'État, la Préfecture de région d'Île-de-France communique aux partenaires associatifs et institutionnels un bilan des mesures mises en œuvre pour remédier aux dysfonctionnements de l'ANEF et réduire les délais de traitement des demandes, ainsi qu'à leur impact réel sur l'accès aux droits des personnes ;**
- **rappelle que la dématérialisation des démarches administratives ne peut conduire ni à une disparition de l'accueil et de l'accompagnement humain, ni à des situations de maltraitance institutionnelle pour les usagers les plus vulnérables.**

Donne un avis favorable au vœu n°V10-2026-18

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 2 JUIN 2026
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

V10-2026-17/ 10-2026-91

Vœu présenté par Raphaël BONNIER et déposé par les élu-es de la majorité municipale relatif aux violences survenues quai de Valmy le 21 mai 2026 et à la protection des habitant.e.s et commerces du 10^e arrondissement

Considérant que le 21 mai 2026, à la veille de la finale de la Coupe de France entre le RC Lens et l'OGC Nice, une centaine de supporters niçois, renforcés par des groupes violents d'extrême droite, ont déferlé dans le 10^e arrondissement, notamment quai de Valmy et le long du canal Saint-Martin, cherchant manifestement à en découdre avec les passants, les riverains et les commerces ;

Considérant que ces violences ont provoqué sept blessés, dont un dont le pronostic vital était engagé, et que 65 individus ont été placés en garde à vue, dont 15 mis en examen pour violences volontaires aggravées, tandis que sept autres doivent être jugés en comparution immédiate et trente-six autres convoqués devant le tribunal correctionnel ;

Considérant que les forces de l'ordre ont retrouvé sur place des cagoules, des gants coqués et des protège-dents à l'effigie de l'OGC Nice, attestant du caractère organisé, prémédité et violent de ces actes ;

Considérant que ces violences, marquées par des cris racistes, xénophobes, LGBTQIA+phobes et des actes de violence néo-fasciste et masculiniste, ont visé des civils et des établissements du quartier, révélant une volonté d'intimidation et de provocation de la part de groupes liés à l'extrême droite, au néo-nazisme et à des idéologies masculinistes ;

Considérant que ces violences s'accompagnent de propos explicitement racistes et xénophobes, comme en attestent les témoignages de riverains et victimes rapportant des cris tels que "On va casser du noir et de l'arabe", révélant une volonté assumée de cibler des populations en raison de leur origine ou de leur couleur de peau ;

Considérant que le 10^e arrondissement n'est pas une cible occasionnelle, mais un territoire systématiquement pris pour cible par l'extrême droite violente :



CONSEIL DU 2 JUIN 2026
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

Le 10 décembre 2022, un groupuscule d'extrême droite a tenté d'empêcher l'ouverture de la salle de consommation à moindre risque (SCMR) / halte soins addictions (HSA) du 10^e, en organisant des dégâts et intimidations contre cette structure de santé publique ;

Le 23 décembre 2022, le rassemblement du CDKF a donné lieu à des provocations et violences dans les rues du 10^e ;

Le 16 février 2025, 27 militants néonazis du groupuscule Les Hussards (ex-GUD, dissous en 2024) ont attaqué l'Association culturelle des travailleurs immigrés de Turquie (ACTIT). Armés de tessons de bouteilles, bâtons, couteaux et casques, ils ont forcé la porte du local, blessé grièvement un militant CGT. Six membres du commando ont été interpellés sur place, tous fichés S, et neuf autres mis en examen pour violences avec armes en réunion et menaces de mort à caractère raciste ;

Considérant que ces attaques ne sont pas des actes isolés, mais s'inscrivent dans une stratégie délibérée de l'extrême droite pour cibler les structures solidaires et les espaces de vivre-ensemble du 10^e arrondissement ;

Considérant que les témoignages, images et rapports judiciaires attestent de la gravité des agressions et de leur impact durable sur les victimes, les commerçants (comme le bar l'Atmosphère, pris pour cible) et les riverains ;

Considérant que les violences de rue menée par des groupes radicaux témoignent d'une normalisation des menaces et intimidations publiques et d'une fragilisation du débat démocratique ;

Considérant que le 10^e arrondissement, déjà en première ligne sur les questions sociales et solidaires, refuse que son territoire serve de champ libre à l'extrême droite pour y déverser sa haine ;

Sur proposition des élu.e.s de la majorité municipale, le Conseil du 10^e arrondissement :

- **réaffirme sa solidarité avec les victimes, les commerçants et les riverains touchés par ces violences ;**



2	6	0	6	8
---	---	---	---	---

CONSEIL DU 2 JUIN 2026
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

- **condamne avec la plus grande fermeté les provocations hooligans, néo-fascistes et masculinistes, incompatibles avec les valeurs républicaines et humanistes portées par Paris et notre arrondissement ;**
- **émet le vœu que :**
 - **la Ville de Paris demande l'application systématique de sanctions exemplaires (financières, sportives ou administratives) à l'encontre des clubs sportifs dont les supporters sont impliqués dans des violences, afin de responsabiliser les structures et de dissuader toute récidive ;**
 - **un large front citoyen soit soutenu et mobilisé, en collaboration avec les associations locales, les équipes municipales et les habitants, pour faire barrage à la montée de ces idéologies et protéger notre sécurité collective, notre vivre-ensemble et la cohésion républicaine.**

Donne un avis favorable au vœu n°V10-2026-17

Nombre de Votants : 19

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 2

Ne prend pas part au vote : 0



CONSEIL DU 2 JUIN 2026
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

V10-2026-11/ 10-2026-92

Vœu déposé par Marion Beauvalet, élue de la France insoumise, relatif aux affrontements hooligans du quai de Valmy, dans la nuit du jeudi 21 mai au vendredi 22 mai 2026

Considérant les récentes violences entre hooligans niçois (OGC Nice) et hooligans parisiens survenues dans la nuit du jeudi 21 au vendredi 22 mai, en plein cœur du 10^e arrondissement, au niveau du quai de Valmy ;

Considérant le nombre important de personnes blessées lors de ces violences (six personnes, dont une grièvement), ainsi que les nombreux témoignages de passant·es et de riverain·es concernant le déroulement de la soirée, le nombre d'interpellations effectuées (soixante-cinq) et les images diffusées par des personnes ayant assisté à la scène ;

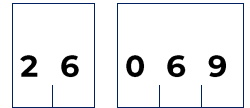
Considérant l'équipement des hooligans au moment de l'altercation, comprenant des armes blanches, des armes par destination, ainsi que des cagoules et des gants coqués ;

Considérant les dégradations ayant visé plusieurs établissements de l'arrondissement ;

Considérant les inquiétudes suscitées par cette altercation à l'approche de la soirée du vendredi 22 mai, marquée par la finale de la Coupe de France opposant Nice à Lens ;

Considérant les tensions récentes et l'important dispositif policier déployé le samedi 9 mai 2026 autour de l'interdiction de la marche annuelle du Comité du 9 mai, manifestation constituant un moment de déploiement de symboles nazis et de slogans homophobes et xénophobes dans la capitale ;

Considérant que les violences commises par des groupuscules d'extrême droite se perpétuent et se multiplient sur le territoire français, constituant de fait une menace croissante pour la sécurité intérieure et celle des citoyen·nes ;



CONSEIL DU 2 JUIN 2026
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement

Célia MELON

Considérant un récent événement survenu dans le 10^e arrondissement, à savoir l'attaque menée le 16 février 2025 par vingt-sept militants d'extrême droite contre plusieurs militant·es, notamment de *Young Struggle*, lors d'un événement marqué par la projection du film *Z* de Costa-Gavras ;

Sur proposition de Marion Beauvalet, le Conseil du 10^e arrondissement :

- **Témoigne de son soutien aux personnes ayant subi les violences perpétrées par les deux groupes de hooligans ;**
- **Interpelle la Mairie de Paris quant à l'attention portée à l'organisation d'événements et de regroupements militants d'extrême droite véhiculant des discours xénophobes et susceptibles de mobiliser un répertoire d'action violent ;**
- **Interpelle la Préfecture de police concernant l'insuffisance des mesures mises en œuvre pour prévenir ces actes, dissuader leur commission et interpeller leurs auteurs.**

Donne un avis défavorable au vœu n°V10-2026-11

Nombre de Votants : 19

Pour : 3

Contre : 11

Abstention : 5

Ne prend pas part au vote : 0



CONSEIL DU 2 JUIN 2026
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

V10-2026-16/ 10-2026-93

Vœu présenté par Maxime CROSNIER, déposé par les élu.es écologistes, et amendé par les élu.es Socialiste et apparentée, relatif au soutien aux librairies du 10^e

Considérant la fermeture de la librairie l'Ouvre-Boîte rue des petites écuries, et de la librairie Carino rue du Chalet ces dernières années

Considérant la fermeture de Gibert Jeune à Strasbourg St Denis, qui avait un rayon important de livre scolaire et universitaire d'occasion - le redressement judiciaire récent de Gibert expliqué selon l'entreprise par un « modèle actuel est pris dans un effet ciseau entre l'explosion de ses coûts fixes (loyers, énergie) et le déclin du marché des livres neufs avec une compression des marges sur ce marché ».

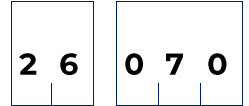
Considérant les difficultés croissantes des librairies indépendantes face aux géants de l'e-commerce et aux augmentations des loyers

Considérant les attaques de l'extrême-droite contre les librairies engagées avec divers témoignages de menaces, harcèlement, saccage de rayons, bris de vitrine, jet de peinture... (cf. témoignage d'un collectif de libraires et de maisons d'édition indépendantes)

Considérant le vote de la droite parisienne contre les subventions à diverses librairies indépendantes, dont deux du 10^e, en 2025, ayant retardé leurs projets de mise en accessibilité ou autres travaux nécessaires,

Considérant la baisse de fréquentation des jeunes en librairie, suite à la réforme du pass Culture,

Considérant le rôle essentiel des librairies indépendantes, dans la vie culturelle et commerçante de nos quartiers, et dans la promotion du livre et de la culture,



CONSEIL DU 2 JUIN 2026
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

Sur proposition des élus écologistes, le Conseil du 10^e arrondissement émet le vœu

- **de renforcer l'aide aux librairies indépendantes ;**
- **de continuer à mobiliser Paris Commerce pour soutenir les projets d'ouverture de librairies, en particulier dans le quartier Saint-Denis / Paradis ;**
- **d'interpeller le gouvernement afin de mettre en place un encadrement des loyers et baux commerciaux, à l'instar de l'encadrement des loyers pour les appartements des particuliers**
- **de mettre en place à un lien entre les établissements scolaires, le conservatoire et les universités et les services de ventes de livres d'occasion afin d'encourager la réutilisation**

Donne un avis favorable au vœu n°V10-2026-16 amendé.

Nombre de Votants : 19

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 2

Ne prend pas part au vote : 0



Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

CONSEIL DU 2 JUIN 2026
10^e arrondissement

V10-2026-13/ 10-2026-94

**Vœu présenté par Elie JOUSSELLIN, relatif Vœu déposé par les élu-es du groupe communiste,
Elie Joussellin et Laurence Patrice, relatif à la pérennisation de l'encadrement des loyers**

Considérant la grave crise du logement que notre pays traverse, avec 4,2 millions de personnes mal-logées et 350 000 sans-abris dont plus de 2 000 enfants ;

Considérant la tension croissante sur le marché privé du logement et un prix à la location de 26,3€/m² dans une ville qui compte 62 % de locataires dont 44% dans le parc privé (Insee) ;

Considérant que l'encadrement des loyers est l'un des leviers principaux de régulation de l'offre dans le parc privé pour répondre à la crise du logement ;

Considérant que le dispositif est soutenu par 87 % des Français, selon un sondage Ipsos réalisé par la Fondation pour le Logement en octobre 2025 ;

Considérant que l'encadrement des loyers en vigueur depuis le 1er juillet 2019 s'inscrit dans le cadre d'une phase d'expérimentation nationale qui prendra fin au 23 novembre 2026 ;

Considérant que comme prévu par la loi Elan du 23 novembre 2018, le gouvernement a remis au Parlement en mai 2026 un rapport d'évaluation de cette expérimentation ;

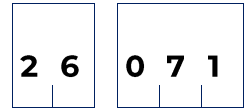
Considérant qu'il ressort de ce rapport que le dispositif a permis une baisse des loyers entre 2 % et 4 % par rapport à la situation sans encadrement, les locataires parisiens ont ainsi évité une hausse de près de 800 euros par an grâce à l'encadrement des loyers ;

Considérant que selon l'étude menée par l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR) et le laboratoire de recherche en économie Cesaer en avril 2026, si tous les bailleurs respectaient strictement les plafonds réglementaires, l'effet du dispositif atteindrait alors -10,1 % ;

Considérant qu'à Paris, plus de 35% des logements observés affichent un loyer supérieur au plafond majoré, du fait notamment du non-respect de la réglementation, ou d'autres formes de contournement comme le co-living ou les baux civils ;

Considérant que la Ville de Paris a sollicité et obtenu la compétence du Préfet permettant l'instruction des signalements qui lui sont adressés, de contrôle et de sanction des propriétaires le cas échéant, lorsque le loyer d'un bail signé dépasse le loyer de référence, depuis janvier 2023 ;

Considérant que le dispositif volontariste de signalements mis en place par la Ville de Paris fonctionne : depuis 2023, 4 559 signalements de dépassement des loyers ont été déposés par des locataires ;



Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement

Célia MELON

CONSEIL DU 2 JUIN 2026
10^e arrondissement

Considérant que le dispositif de signalement, de plus en plus sollicité, permet le rétablissement des droits des locataires par une restitution des trop-perçus de l'ordre de 3 476€ en moyenne et de mise en conformité du bail ;

Considérant que le non-respect de l'encadrement des loyers pénalise principalement les locataires les plus fragiles (personnes seules, jeunes ménages, étudiants...) étant donné que 81 % des signalements déposés auprès de la Ville concernent des petites surfaces (T1 et T2) ;

Considérant que 52 % des logements concernés par un signalement de dépassement sont gérés par des agences immobilières ;

Considérant qu'une proposition de loi pour pérenniser et compléter l'encadrement des loyers a été adoptée en première lecture par l'Assemblée nationale en décembre 2025, qu'elle doit désormais être examinée par le Sénat, et qu'il est urgent que le Gouvernement l'inscrive à l'ordre du jour ;

Sur proposition des élu-es du Groupe Communiste, Elie Jousselein et Laurence Patrice le conseil d'arrondissement du 10^{ème} émet le vœu que :

- **Le Mairie de Paris interpelle l'État afin que l'expérimentation de l'encadrement des loyers soit pérennisée avant le 23 novembre 2026 ;**
- **Une campagne publique soit menée pour obtenir la pérennisation de l'expérimentation de l'encadrement des loyers.**

Donne un avis favorable au vœu n°V10-2026-13.

Nombre de Votants : 19

Pour : 17

Contre : 2

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0



Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

CONSEIL DU 2 JUIN 2026
10^e arrondissement

V10-2026-14/ 10-2026-95

Vœu présenté par Elie JOUSSELLIN, déposé et amendé par les élu-es du groupe communiste, Elie Joussellin et Laurence Patrice, relatif aux prix du CDG Express

Considérant les travaux du CDG express, qui sont en train de prendre fin, pour une mise en service prévue au printemps 2028 ;

Considérant que ce train reliera la Gare de l'Est à l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulles en 20 minutes ;

Considérant les oppositions qui s'étaient exprimées à l'époque du projet, principalement portée par l'association « Non au CDG Express », présidée par Didier Le Reste, ancien élu PCF du 10^{ème} ;

Considérant que les principales critiques reposaient sur le prix des travaux mais aussi sur ce train réservé à quelques un.e.s ;

Considérant que le projet se fera et que les conditions d'accès à ce train sont aujourd'hui posées ;

Considérant qu'un trajet simple Gare du Nord – Roissy coûte aujourd'hui 14 euros à un usager ;

Considérant que les prix prévus ont été dévoilés le week-end du 25 mai et que le trajet simple avec le CDG Express coûtera 25 euros ;

Considérant que le coût prévu pour les professionnels de l'aéroport est de 42 euros pour un aller-retour, soit bien plus que les 28 euros prévus par le RER B ;

Considérant qu'il est prévu une baisse de 34% pour les bénéficiaires d'un pass Navigo, ce qui reste au-dessus des 14 euros du trajet actuel ;

Considérant que ces prix ne font que confirmer les craintes de l'époque d'un « train pour les riches » qui ne profite ni aux usagers du quotidien ni aux travailleurs de Roissy ;

Considérant que les habitants du 10^{ème} ont souffert des travaux pendant plusieurs années ;

Considérant qu'un certain nombre de travailleurs de Roissy ont aujourd'hui fait le choix de vivre dans le 10^{ème}, pour pouvoir profiter d'un accès direct à leur lieu de travail

Sur proposition des élu.e.s PCF du 10^{ème}, Elie Joussellin et Laurence Patrice, le conseil d'arrondissement du 10^{ème} émet le vœu que :

- **Le Maire de Paris interpelle le consortium Hello Paris afin que soient négociés avec les entreprises des plates-formes aéroportuaires l'usage du pass Navigo de leurs salariés.**



2	6	0	7	2
---	---	---	---	---

CONSEIL DU 2 JUIN 2026
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

Donne un avis favorable amendé au vœu n°V10-2026-14

Nombre de Votants : 18

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 2

Ne prend pas part au vote : 0



Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

CONSEIL DU 2 JUIN 2026
10^e arrondissement

V10-2026-09/ 10-2026-96

Vœu présenté par Valentine SERINO, déposé par le groupe Républicains et Démocrates, relatif à la fermeture de la Halte Soins Addictions et à la mise en place d'un réel parcours de soins pour les usagers de drogue

Considérant que la consommation de produits psychoactifs est un réel enjeu de santé publique entraînant souvent un enjeu de sécurité publique ;

Considérant la concentration persistante de scènes ouvertes de consommation de drogues dans les quartiers du nord-est parisien, plus particulièrement autour de la salle de consommation de l'hôpital Lariboisière, et les conséquences sanitaires, sociales, humaines et de tranquillité publique qu'elles entraînent pour les personnes toxicomanes comme pour les riverains ;

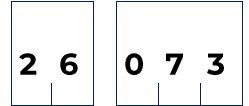
Considérant que 60 % des usagers de drogues présentent des pathologies psychiatriques ou neuropsychiques graves, et que l'errance de rue aggrave ces pathologies tout en rendant les soins quasi impossibles ;

Considérant que les dispositifs existants de réduction des risques et des dommages (RDRD) jouent un rôle de prise de contact et d'orientation des personnes souffrant d'addictions lourdes, mais que les enjeux de soin, de sevrage, de sortie de la rue et de réinsertion nécessitent des structures thérapeutiques spécialisées et adaptées ;

Considérant que face à l'essor de drogues comme le crack (pour lequel il existe moins d'outils médicaux efficaces que pour les opioïdes), l'héroïne, le fentanyl, ou encore la xylazine, le modèle centré sur la RDRD n'est pas suffisamment efficace pour endiguer les dynamiques actuelles de dépendance ;

Considérant que le dispositif de RDRD n'agit pas directement sur les causes profondes (précarité, troubles psy, marginalisation) des usagers, et qu'il stabilise davantage la situation qu'elle ne réduit la consommation globale ;

Considérant que, dans ce cadre, une Halte Soins Addictions a été implantée à Paris en 2016 au 14, rue Ambroise Paré (10^e) dans le but d'encadrer la consommation de drogue des toxicomanes ;



CONSEIL DU 2 JUIN 2026
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

Considérant qu'il ne devait s'agir que d'une expérimentation, mais que celle-ci ne cesse d'être prolongée malgré l'absence de résultats : aucun consommateur n'a été conduit vers le sevrage via la fréquentation de cette salle qui maintient au contraire les usagers de drogue dans leur addiction ;

Considérant que l'implantation de cette salle a coïncidé avec le renforcement visible de phénomènes de deal dans le secteur ;

Considérant que cette situation de détresse sanitaire pour les consommateurs a également un impact sécuritaire pour les riverains, qui subissent quotidiennement les nuisances liées à la présence de cette salle (seringues qui jonchent le sol, dealers...) ;

Considérant que la défense des Haltes Soins Addictions résulte d'un fatalisme et symbolise l'abandon de la lutte publique contre la consommation de drogue, puisqu'elle confirme le principe selon lequel il vaut mieux encadrer la consommation que la prévenir ;

Considérant que la sortie durable de l'addiction nécessite un parcours structuré de soin, de sevrage, de post-cure et de réinsertion s'inscrivant généralement sur plusieurs années ; que la réussite d'un tel parcours repose également sur la rapidité de la prise en charge ; et que cela suppose des capacités d'accueil immédiates au sein de structures thérapeutiques spécialisées permettant un accompagnement vers la reconstruction et la sortie durable de l'addiction ;

Considérant que ce processus nécessite à la fois un éloignement géographique des lieux de deal pour rompre avec l'environnement de consommation, et un éloignement des fortes densités de population, pour des raisons de sécurité des riverains ;

Considérant le succès des modèles de thérapies comportementales et des communautés thérapeutiques qui privilégient le sevrage complet et la reconstruction de l'individu ;

Sur proposition du groupe Républicains et Démocrates, le Conseil du 10^e arrondissement émet le vœu que :

- **La Mairie du 10^e arrondissement plaide pour la fermeture définitive de la Halte Soins Addictions du 14, rue Ambroise Paré ;**



Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

CONSEIL DU 2 JUIN 2026
10^e arrondissement

- **La Mairie du 10^e arrondissement cesse de promouvoir la multiplication de ces salles qui ne conduisent aucun consommateur vers le sevrage, et qui, par ailleurs, ne réduisent pas suffisamment les risques ;**
- **La Mairie du 10^e arrondissement revoit sa politique de santé publique en matière d'addictions et rééquilibre les subventions qu'elle octroie en privilégiant les structures de soins ayant fait leurs preuves et qui conduisent vers le sevrage (comme EDVO par exemple, qui sèvre 75% de ses résidents).**
- **La Mairie du 10^e arrondissement plaide pour l'évolution des CAARUD/CSAPA en pôles de soin intégré (psychiatrie, addictologie, social, culturel) et la modification de leur fonctionnement en cessant progressivement l'administration de médicaments aux toxicomanes, qui créent souvent une nouvelle addiction ;**
- **La Mairie du 10^e arrondissement accompagne la création et le développement de centres thérapeutiques de post-cure dédiés aux usagers de drogue, offrant une prise en charge globale (médicale, psychologique, sociale et de réinsertion, dans des sites adaptés), par la Ville de Paris, situés à distance des zones de forte densité résidentielle et des scènes ouvertes de consommation ;**
- **La Mairie du 10^e arrondissement appelle la Ville de Paris à mettre à disposition de ces structures des sites adaptés relevant de son patrimoine immobilier ou de son contingent foncier, notamment en moyenne et grande couronne, voire hors d'Île-de-France, afin d'offrir aux anciens toxicomanes un environnement réellement propice à la longue période de post-cure qui suit le sevrage médicalisé, à la reconstruction et à la réinsertion, tout en désaturant durablement l'espace public parisien et les quartiers aujourd'hui confrontés aux scènes ouvertes de consommation.**

Donne un avis défavorable au vœu n°V10-2026-09

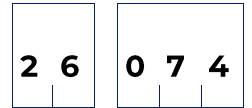
Nombre de Votants : 19

Pour : 2

Contre : 17

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0



Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement

Célia MELON

CONSEIL DU 2 JUIN 2026
10^e arrondissement

V10-2026-12/ 10-2026-97

Vœu présenté par Marion BEAUVALET, élue de la France insoumise et amendé par les élu.es de la majorité, relatif à la réduction de l'exposition au cadmium dans les cantines scolaires du 10^e arrondissement de Paris

Considérant que le cadmium est un métal lourd toxique classé cancérigène certain pour l'être humain, dont l'exposition chronique est associée à des atteintes rénales, osseuses et à un risque accru de cancers ;

Considérant que les travaux de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) ont mis en évidence une exposition alimentaire significative de la population française au cadmium, notamment via certaines denrées courantes (céréales, pommes de terre, légumes, produits issus de sols contaminés) ;

Considérant que l'analyse publiée en 2014 dans le *British Journal of Nutrition* démontre que les aliments issus de l'agriculture biologique sont moins contaminés que les aliments issus de l'agriculture conventionnelle ou durable, jusqu'à près de la moitié moins que ceux issus du conventionnel.

Considérant que les enfants constituent une population particulièrement vulnérable, en raison de leur poids corporel plus faible, de leur métabolisme et de leur phase de développement, ce qui les expose davantage aux effets toxiques du cadmium ;

Considérant que la restauration scolaire représente un levier essentiel de protection de la santé publique, en particulier pour les enfants les plus jeunes, et qu'elle doit tendre vers les standards les plus élevés en matière de qualité sanitaire des aliments ;

Considérant qu'il existe des marges de manœuvre dans les politiques d'achat public permettant de privilégier des filières agricoles et des produits présentant des teneurs plus faibles en contaminants, notamment par le choix des origines, des modes de production et des pratiques culturales.

CONSEIL DU 2 JUIN 2026
10^e arrondissement

Sur proposition de Marion Beauvalet, le Conseil du 10^e arrondissement :

- **Propose l'établissement d'un état des lieux précis de l'exposition potentielle au cadmium dans les cantines scolaires de l'arrondissement, incluant l'identification des denrées les plus susceptibles de contenir du cadmium, basées sur l'étude de l'ANSES, et sur la part actuelle de bio, pour chacune de ces denrées dans le 10^e ;**
- **Définit et met en œuvre une stratégie d'achats visant à réduire l'exposition au cadmium, en ciblant les denrées les plus concernées par la pollution au cadmium (cf étude de l'ANSES), et en adoptant une stratégie d'augmentation progressive de la part du bio pour atteindre le 100% pour chacune de ces denrées ;**
- **Présente régulièrement au Conseil d'administration de la caisse des écoles et aux usagers et usagères et leur famille un suivi des actions engagées et des résultats obtenus, dans une logique de transparence et d'amélioration continue de la qualité sanitaire des repas servis.**

Donne un avis favorable amendé au vœu n°V10-2026-12

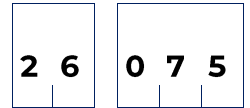
Nombre de Votants : 18

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 2

Ne prend pas part au vote : 0



CONSEIL DU 2 JUIN 2026
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement

Célia MELON

V10-2026-10/ 10-2026-98

Vœu présenté par Marion BEAUVALET, élue de la France insoumise, relatif à l'installation de bancs publics dans le 10^e arrondissement de Paris

Considérant la présence de plus de 10 000 bancs dans la capitale dont un peu plus de 8 500 (source APUR, 2022) uniquement gérés par la mairie de Paris (en faisant abstraction des bancs situés dans les arrêts de bus ou dans les parcs et jardins) ;

Considérant le recensement fait par l'APUR (2022) qui souligne la très inégale répartition de bancs dans le 10^e arrondissement et la présence de quartiers entiers où il est impossible de s'asseoir, dans un espace pourtant très minéralisé ;

Considérant que le 10^e arrondissement accueille deux grandes gares parisiennes et connaît d'importants flux piétons quotidiens, ce qui rend nécessaire la présence d'espaces de repos accessibles et gratuits ;

Considérant qu'un vœu relatif au maintien et au développement des bancs publics dans le 10^e arrondissement avait été soutenu en 2011 à l'initiative notamment du Conseil des Seniors et de conseils de quartier ;

Considérant que la possibilité de faire des pauses régulières conditionne directement et concrètement la capacité à se déplacer à pied dans l'espace public ;

Considérant que les Quartiers d'Accessibilité Augmentée déployés par la Ville de Paris visent précisément à améliorer les conditions de circulation et d'usage de l'espace public pour les publics vulnérables ;

Considérant le vieillissement de la population globale et spécifiquement parisienne et la nécessité qui en découle d'adapter la Ville pour permettre à toutes et tous de bien vieillir dans la capitale (27 % de la population parisienne aura plus de 60 ans en 2050 selon la mairie de Paris) ;

Considérant l'importance de pouvoir disposer d'un espace public démarchandisé, où il est possible de prendre place sans nécessairement devoir dépenser de l'argent ;



Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

CONSEIL DU 2 JUIN 2026
10^e arrondissement

Considérant que l'adaptation de la ville aux épisodes caniculaires impose de multiplier les lieux de repos, d'ombre et de fraîcheur dans l'espace public et le 10^e arrondissement figure parmi les arrondissements les plus exposés aux phénomènes d'îlots de chaleur urbains du fait de sa densité et de la faiblesse de ses surfaces végétalisées ;

Considérant que la Ville de Paris affirme vouloir « faire de l'espace public un lieu plus propre, plus sûr, plus accessible, plus agréable et mieux adapté aux usages quotidiens des Parisiens » (mai 2026) et que cela peut notamment passer par l'installation de bancs publics qui constituent des équipements essentiels de santé publique en période de fortes chaleurs, particulièrement pour les personnes âgées et vulnérables.

Sur proposition de Marion Beauvalet, le Conseil du 10^e arrondissement :

- **Fait de l'installation de bancs dans l'arrondissement une priorité politique dans les années à venir et lance une consultation associant les conseils de quartier et le Conseil des seniors notamment, pour réfléchir à l'installation de bancs dans des lieux qui correspondent aux besoins de celles et ceux qui parcourent l'espace public ;**
- **S'engage à installer des bancs qui ne relèvent pas de mobilier antisocial et correspondent aux besoins des personnes vulnérables ;**
- **Demande à la Mairie de Paris que le recensement des bancs publics soit de nouveau accessible sur Paris Open data, afin de faciliter l'accès à l'information et l'implication du plus grand nombre concernant les lieux d'installation des bancs ;**
- **Demande les bancs publics parisiens notamment les bancs Davioud soient sanctuarisés comme un élément patrimonial parisien et qu'ils soient restaurés lorsque cela est nécessaire.**

Donne un avis défavorable au vœu n°V10-2026-10

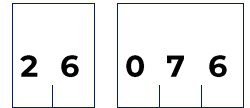
Nombre de Votants : 18

Pour : 5

Contre : 11

Abstention : 2

Ne prend pas part au vote : 0



CONSEIL DU 2 JUIN 2026
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement

Célia MELON

V10-2026-19/ 10-2026-99

Vœu présenté par Marion BEAUVALET, élue de la France insoumise, relatif aux carences de la Ville de Paris dans la protection des habitant·es du 10^e face aux fortes chaleurs

Considérant que les vagues de chaleur frappent Paris plus tôt, plus souvent et plus fort, comme le confirme la vigilance orange canicule déclenchée dès la fin du mois de mai 2026 ;

Considérant que la Ville s'est dotée d'un Plan Climat en novembre 2024 et d'une stratégie « Paris s'adapte », et qu'elle présente partout son dispositif comme abouti ;

Considérant que l'État a sa part de responsabilité, mais que la Ville gère directement ses logements sociaux, ses écoles et le suivi des personnes vulnérables, et qu'elle ne peut imputer ses propres manques au seul échelon national ;

Considérant que de nombreux immeubles de logement social de la Ville (Paris Habitat, RIVP, Elogie-Siemp) n'ont aucun volet ni protection solaire, et que leurs locataires, souvent modestes et âgés, subissent des chaleurs intérieures dangereuses ;

Considérant que les écoles ne disposent ni de stores thermiques ni de climatisation, et qu'on s'y contente de ventilateurs, alors que les crèches, elles, sont climatisées ;

Considérant qu'on ne saurait répondre à la chaleur en renvoyant les enfants chez eux, où il fait souvent plus chaud encore ;

Considérant que la veille téléphonique des personnes âgées repose sur le fichier REFLEX, où il faut s'inscrire soi-même, si bien que les plus isolées, qui n'y figurent pas, ne reçoivent aucun appel ;

Considérant que plusieurs personnes âgées du 10^e n'ont été contactées lors d'aucun des derniers épisodes de forte chaleur.



Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

CONSEIL DU 2 JUIN 2026
10^e arrondissement

Sur proposition de Marion Beauvalet, le Conseil du 10^e arrondissement émet le vœu que la Ville de Paris :

- **Dresse et transmette au conseil d'arrondissement l'inventaire des logements sociaux du 10^e équipés de protections solaires, et programme l'équipement chiffré de ceux qui en sont privés ;**
- **Équipe les écoles de l'arrondissement de stores thermiques et, en cas de nécessité, de climatisation, en commençant par les classes les plus exposées ;**
- **Complète REFLEX par un repérage actif des personnes âgées isolées (porte-à-porte, gardien·nes, services sociaux, associations), pour que la veille ne dépende plus d'une inscription volontaire ;**
- **Rende compte au conseil d'arrondissement, avant l'été, du déploiement réel de ces mesures dans le 10^e.**

Donne un avis défavorable au vœu n°V10-2026-19

Nombre de Votants : 18

Pour : 1

Contre : 13

Abstention : 3

Ne prend pas part au vote : 1

CONSEIL DU 2 JUIN 2026
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

V10-2026-20/ 10-2026-100

Vœu présenté par Marion BEAUVALET, élue de la France insoumise, relatif à la saisine de l'Inspection générale de la Ville de Paris en vue d'un audit complet des bailleurs sociaux municipaux et au gel des charges dans l'attente de ses conclusions

Considérant que le logement social est, à Paris, un rempart contre la gentrification et la spéculation, et le principal outil qui permet aux ménages populaires de continuer à habiter la ville ;

Considérant que c'est précisément parce que cet outil est précieux qu'il doit être exemplaire, et que contrôler sa gestion, c'est défendre ses locataires et l'argent public qui le finance, non remettre en cause le modèle social lui-même ;

Considérant que la Ville y consacre des moyens considérables, avec environ 500 millions d'euros de subventions versées aux bailleurs en 2025, un budget du logement porté à 800 millions d'euros, des subventions directes qui ont doublé en cinq ans, sans compter les garanties d'emprunt accordées par la collectivité ;

Considérant que cet engagement, que l'exécutif présente lui-même comme supérieur à celui de l'État, appelle en retour un contrôle approfondi de l'emploi de ces fonds et du service rendu aux locataires ;

Considérant que de nombreux locataires signalent des difficultés persistantes dans la gestion des bailleurs municipaux (Paris Habitat, RIVP, Elogie-Siemp) : entretien défaillant des parties communes, salles d'eau dégradées, moisissures, travaux facturés mais non réalisés, malfaçons, logements laissés vacants ;

Considérant que la réalité et la qualité des rénovations thermiques financées sur fonds publics, présentées comme une priorité du Plan Climat, ne font l'objet d'aucune vérification indépendante ;

CONSEIL DU 2 JUIN 2026
10^e arrondissement

Considérant que le rapport annuel sur la rénovation thermique présenté en 5^e commission ne dit rien du fonctionnement financier des bailleurs, ni de l'état réel du parc, ni de la satisfaction des locataires, et ne saurait tenir lieu d'évaluation d'ensemble ;

Considérant que le gel des loyers décidé pour 2026 ne protège pas réellement les locataires tant que les charges, elles, continuent d'augmenter, et que la situation de nombreux ménages est aujourd'hui intenable.

Sur proposition de Marion Beauvalet, le Conseil du 10^e arrondissement :

- **Saisit l'Inspection générale pour conduire un audit complet des trois bailleurs sociaux municipaux, portant sur la gestion financière (emploi des subventions et des garanties, choix des prestataires, passation et exécution des marchés, surfacturations éventuelles), la réalité et la qualité des travaux (rénovations thermiques, lutte contre l'insalubrité), l'état du parc (vétusté, logements dégradés, logements vacants, parties communes) et le service rendu aux locataires comme leur satisfaction ;**
- **Dans l'attente des conclusions de cet audit et du réexamen des dépenses facturées aux habitants, demande aux bailleurs le gel des charges locatives et le maintien du gel des loyers du parc social ;**
- **Présente les conclusions de l'audit en séance et les rend publiques, afin de renforcer le parc social parisien et la confiance de ses locataires.**

Donne un avis défavorable au vœu n°V10-2026-20

Nombre de Votants : 19

Pour : 2

Contre : 14

Abstention : 2

Ne prend pas part au vote : 1